

OBJET

DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE
- Règlement du
nouveau Concours
HACKATHON:
Challenge Etudiants 2018.

==

RAPPORTEUR

Date de convocation :
16/01/18

Date d'affichage :
07/02/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 75

Nombre de Conseillers
votant : 74

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 22 JANVIER 2018 à 17h30

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Monique BRY, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Carole BERLEMONT, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-Claude LERTOURE suppléant de M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Hugues VAN MAELE représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Karim SAÏDI représenté(e) par Mme Yvonne SAINT-JEAN, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Sylvie ROBERT

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Le Hackathon est un challenge étudiants qui se diversifie cette année pour y intégrer des entreprises du territoire et différentes filières de l'enseignement supérieur (notamment du Campus universitaire). Les projets innovants portés par

des équipes pluridisciplinaires au titre de mini-entreprises, coachés par des experts, pourront donner vie à des start-ups innovantes sur l'agglomération.

La dotation globale pour ce concours est de 35 000 euros à répartir selon les modalités proposées ci –après.

Bases du règlement du concours pour l'année universitaire 2017-2018

Deux principes doivent ici guider notre stratégie pour inciter les jeunes talents à créer et surtout à rester sur le territoire et ainsi participer au développement économique et social :

- incitation financière à la créativité et à l'installation de startups sur le territoire de l'agglomération du Saint-Quentinois et notamment au sein de la pépinière Créatis
- consolider la position dominante du Saint-Quentinois dans l'innovation et en tant que 1er écosystème Robonumérique de France.

Accompagnement des projets

Un accompagnement mensuel des projets est prévu tout au long de l'année scolaire visant à coacher, conseiller et aider les équipes dans le développement de leurs projets, grâce à :

- des ateliers : séances de conseil et mise en relation
- des jurys : rencontres formelles avec un jury pour le financement des projets : des dotations à l'aide de jetons pourront être attribuées aux projets sur des critères précis :
 - avancement du projet par rapport aux précédentes rencontres lors des ateliers et avec les jurys
 - besoin financier pour débloquer l'avancement du projet

Intervenants :

- Organisateur : la Direction du Développement économique
- Animateurs : experts et entrepreneurs bénévoles issus principalement du réseau French Tech
- Thèmes : communication – concept et structure du projet – concept et faisabilité du projet – présentation aux investisseurs et financement
- Déroulement : 1. Théorie, 2. Ateliers de travail et 3. Restitution
- Professeurs et entrepreneurs seront conviés aux ateliers

Dotation des projets au cours des réunions devant les jurys

Tous les 2 mois : janvier 2018 – mars 2018 – mai 2018

Lors des rencontres avec les Jurys les porteurs de projets présentent l'avancement de leur projet et les points bloquants et leurs jalons prévisionnels pour les 2 mois suivants.

Seront exprimés les besoins de financement justifiés par :

- des achats de matériaux
- des besoins de services extérieurs
- un planning prévisionnel d'au moins 2 mois d'avancement et de coûts

Ces demandes doivent impérativement justifier d'un blocage dans l'avancement du projet.

Dotations intermédiaires et finale

La 1^{ère} dotation en janvier Jury 1 : 7 500€

La 2^{ème} dotation en mars Jury 2 : 7 500€

La 3^{ème} dotation en mai Jury 3 : 10 000€

Juin 2018 : Restitution: le Grand Jury final disposera d'une dotation de 10 000€

Financement des projets : 25 000€ de janvier à mai 2018

Prix de la création d'entreprise innovante 10 000€ en juin 2018

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le règlement du nouveau concours HACKATHON :
Challenge Etudiants 2018 ;

2°) d'approuver les dotations.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 74 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Paul GIRONDE ne prend pas part au vote.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180122-41598-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/18

Publication : 07/02/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Règlement du nouveau Concours HACKATHON : CHALLENGE ETUDIANTS 2018 « Jeunes talents du numérique et de l'innovation 2018 »

Le Hackathon est un challenge étudiants qui se diversifie cette année et devient le CHALLENGE ETUDIANTS 2018 pour y intégrer des entreprises du territoire et différentes filières de l'enseignement supérieur (notamment du Campus universitaire). Les projets innovants portés par des équipes pluridisciplinaires au titre de mini-entreprises, conseillés par des experts, pourront donner vie à des start-ups innovantes sur l'agglomération.

Le slogan du dispositif :

« Vous avez une idée ou un projet de création d'entreprise dans le numérique ou plus généralement dans l'innovation sur le territoire Saint-Quentinois, l'Etat, la Communauté d'Agglomération et la Caisse des dépôts ont la réponse adaptée à vos besoins : alors lancez-vous ».

L'idée ici est de détecter, le plus en amont possible, les jeunes issus de l'enseignement supérieur qui possèdent un vrai sens de l'entrepreneuriat et qui représentent potentiellement les futurs créateurs d'entreprises innovantes de demain.

Fidèles au positionnement stratégique axé sur le numérique et la robotique, ces deux secteurs seront valorisés dans le cadre de ce concours. Sachant qu'au final, les organisateurs porteront un regard particulier sur les projets de création d'entreprise qui souhaitent durablement s'installer sur le territoire de l'agglomération du Saint-Quentinois.

La dotation globale pour ce concours est de 35 000 euros à répartir selon les modalités proposées ci-après.

Bases du règlement du concours pour l'année universitaire 2017-2018

Deux principes doivent ici guider notre stratégie pour inciter les jeunes talents à créer et surtout à rester sur le territoire et ainsi participer au développement économique et social :

- incitation financière à la créativité et à l'installation de start-ups sur le territoire de l'agglomération du Saint-Quentinois et notamment au sein de la pépinière Créatis
- consolider la position dominante du Saint-Quentinois dans l'innovation et en tant que 1er écosystème Robonumérique de France.

Statuts des candidats au concours

Le concours est ouvert à toute personne physique :

- ayant une idée/ un projet au service des usagers de la collectivité
- ou ayant un projet qui sert à la collectivité
- ou ayant un projet innovant pour améliorer la vie des habitants

et

- inscrite dans une filière de formation dispensée sur le territoire Saint-Quentinois (Lycées, IUT, Université, Ecole d'ingénieurs)
- ou dont le projet innovant est en phase de démarrage et souhaite y intégrer des équipes étudiantes
- ou au sein d'une entreprise territoriale qui a un projet d'innovation tenant du secteur Robonumérique et qui a été validé par la direction.

Aucune condition d'âge exigée. Le candidat peut constituer une équipe y compris avec des étudiants et/ou partenaires situés hors du territoire mentionné ci-avant.

Accompagnement des projets

Un accompagnement mensuel des projets est prévu tout au long de l'année scolaire visant à coacher, conseiller et aider les équipes dans le développement de leurs projets, grâce à :

- Des Ateliers : séances de conseil et mise en relation
- Des Jurys : rencontres formelles avec un jury pour le financement des projets : des dotations à l'aide de jetons pourront être attribuées aux projets sur des critères précis :
 - Avancement du projet par rapport aux précédentes rencontres lors des ateliers et avec les jurys
 - Besoin financier pour débloquer l'avancement du projet

Organisation et suivi des étudiants : Luminita KANHO, Vincent DEMORTIER, des experts en fonction des besoins et professeurs.

Obligation des équipes à participer aux Jurys et Ateliers afin d'accéder à la finale en juin 2018.

- Permanences
Tous les mercredis 9h-18h au BUREAU afin de répondre aux questions administratives et/ou techniques en redirigeant les équipes vers les bons interlocuteurs.
Possibilité d'envoyer des e-mails concernant un point bloquant.

Déroulement du programme du Challenge étudiants

- Atelier 1 : 14 Décembre 2017 à 18h : communication et pitch
- **Jury 1 : 18 Janvier 2018 à 18h**
- Atelier 2 : 15 Février 2018 à 18h : Concept et structure du projet
- **Jury 2 : 8 Mars 2018 à 18h**
- Atelier 3 : 19 Avril 2018 à 18h : Concept et faisabilité du projet
- **Jury 3 : 17 Mai à 18h**
- Atelier 4 : 7 Juin 2018 à 18h : Présentation aux investisseurs et financement
- **14 juin 2018 : Restitution au Grand Jury final et délibération**

Déroulement des Ateliers

Rencontres informelles afin de répondre aux besoins des équipes et à leurs questions administratives et/ou techniques

Intervenants :

- Organisateur : la Direction du Développement économique
- animateurs : experts et entrepreneurs bénévoles issus principalement du réseau French Tech
- Déroulement : 1. Théorie, 2. Atelier de travail et 3. Restitution

Dotations des projets par les Jurys

Lors des Jurys, les porteurs de projets présentent l'avancement de leur projet et les points bloquants ainsi que leurs jalons prévisionnels pour les 2 mois suivants.

Lors de ces rencontres avec le Jury, seront exprimés les besoins de financement justifiés par :

- Des achats de matériaux
- Des besoins de services extérieurs
- Un planning prévisionnel des coûts sur au moins 2 mois

Ces demandes doivent impérativement justifier d'un blocage dans l'avancement du projet sans lequel le projet serait en standby ou au ralenti.

La 1^{ère} dotation en janvier Jury 1 : 7 500€

La 2^{ème} dotation en mars Jury 2 : 7 500€

La 3^{ème} dotation en mai Jury 3 : 10 000€

Juin 2018 : Restitution pour le prix de l'entreprise innovante, le Grand Jury final disposera d'une dotation de 10 000€

Critères de sélection et de classement final

- Incubation et implantation du projet sur le territoire de l'agglomération du Saint-Quentinois
- Projet en lien avec le numérique et la robotique (si possible dans les domaines de spécialisation du territoire : Industrie, Agriculture, Territoire intelligent, logistique, IoT & Manufacturing, innovation alliant le secteur numérique et/ou robotique)
- Motivation du porteur de projet et esprit d'entreprendre
- Viabilité économique
- Originalité du projet et innovations technologiques.

Composition des Jurys placés sous la Présidence de Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois

Voici la liste des membres des Jurys intermédiaires :

- **CIESIELSKI Jean-Pierre**, Directeur Développement économique, CASQ
- **CLINAT Anais**, Chargée de mission Marketing et Communication, VINCI Energies France
Et **LECOUTRE Morgane**, Chargée de Missions Robonumériques, ACTEMIUM
- **Stephane Ply**, Fondateur AIDE-AUTOMATISME
- **Bertrand Samimi**, Fondateur Matele
- **Stephane Tomczak**, Fondateur de Deliver Events (absent en mai)
- **Florence Gamess**, Fondatrice Clef d'Oz et accompagnatrice de Start-up à la BGE
- **Vincent Demortier**, Président du Faubourg Numérique

Grand Jury final de Juin 2018:

- **Frédérique MACAREZ**, Maire de Saint-Quentin et Vice-Présidente en chargée de la Robonumérique
- **Jean-Pierre CIESIELSKI**, Directeur Développement économique
- **Emmanuel BELLENGER**, Directeur de l'INSSET
- **Sebastien DOTTIN**, Directeur général BGE Picardie
- **Thierry FAVREZ**, Directeur général Société APEGELEC
- **Olivier Girault**, Délégué régional Picardie Orange Business Services
- **Philippe LEPINE**, Directeur VINCI Energie-ACTEMIUM
- **Giovanni SORANO**, Proviseur Cité scolaire Condorcet
- **Pierre-Frédéric DEGON**, Responsable des Affaires publiques, HUAWEI France
- **Thomas BEXANT**, Managing Partner-Membre du directoire, Finovam Gestion et PDG & Fondateur de Captalyse SAS

Voix consultative :

- **Christian MOIRET**, Vice-président en charge des relations avec les entreprises
- **Christophe LOGÉ**, Enseignant-chercheur
- **Gaëlle VELAY**, Directrice Régionale Caisse des dépôts et consignations
- **Guillaume ROCQUES**, Directeur Recherche et Développement Représentant expert de Salesforce
- **Jean François ERLÉN**, chef développement, Groupe THALES
- **Alain LORBER**, Délégué Régional, La Poste
- **Laurent LELAIT**, Responsable Open Innovation France, EDF
- **Charles DELOBEL**, Directeur Innovation Orange Nord de France, Orange Business Services
- **Patrice COOREVITS**, Directeur, IUT de l'Aisne

Le Comité de suivi ou Jury intermédiaire sera constitué de 7 membres.

Le Grand Jury final de Juin sera composé de 10 membres.

Calendriers du jury :

- Février 2018 : (présentation du projet et de l'équipe) à l'Espace Créatis
- Mai 2018 : Présentation du cadre de la restitution finale des projets et des critères de sélection
- Juin 2018 (date à définir entre 11 et 15 Juin 2018) – Challenge Etudiants 2018 - Espace Créatis, avec les équipes de MA TELE,
 - Présentation des projets : 3 minutes
 - Questions du Jury : 3 minutes
 - Annonce des résultats : à l'Espace Créatis en présence des médias
 - Commission finale et classement des lauréats
 - Remise officielle des Prix

Dotation 2018 :

Financement des projets : 35 000€

- 25 000€ en 3 rencontres devant le Jury de janvier à mai 2018
- 10 000€ pour le Grand Jury de Juin 2018 – Prix de la création d'entreprise innovante

Repartis en jetons :

- 150 jetons à 50€ pour janvier et mars 2018
- 200 jetons à 50€ pour mai 2018 et juin 2018

Lors de chacun des 3 Jurys les membres du comité de suivi attribueront des jetons aux projets les plus intéressants et nécessitant un financement pour pouvoir continuer à se développer.

- **150 jetons à 50€ pour janvier et 150 jetons pour mars 2018**
 - Chaque membre du comité disposera de 15 jetons x 7 membres = 119 jetons + 15 jetons « coup de cœur »
 - Chaque équipe disposera de 3 jetons soit 3 x 10 équipes=30 jetons au total

- **200 jetons à 50€ pour mai 2018**
 - Chaque membre du comité disposera de 22 jetons x 7 membres = 154 jetons + 16 jetons « coup de cœur »
 - Chaque équipe disposera de 3 jetons soit 3 x 10 équipes=30 jetons au total

- **200 jetons à 50€ pour le Grand Jury final de restitution : Prix de la création d'entreprise innovante**
 - Chaque membre du comité disposera de 20 jetons x 10 membres = 200 jetons

Conditions de remise des prix :

- Au moment du passage devant le Comité de suivi, le porteur de projet sera jugé sur les critères détaillés ci-avant
- A l'issue de chaque rencontre avec les Jurys, les équipes recevront par mail le nombre de jetons acquis et l'avis argumenté du Jury
- La dotation sera alors accordée au prorata du nombre de jetons
- Si une équipe n'a pas de réels besoins de financement, elle ne recevra aucun jeton
- Chaque membre du Comité de suivi attribuera les jetons en sa possession
- Les jetons « Coup de Cœur » seront attribué en commun par les membres du Jury
- Les projets seront classés en fonction du nombre de jetons gagnés
- En cas d'absence d'un membre du jury, les jetons seront répartis entre les présents
- Tous les jetons ne doivent pas forcément être distribués lors d'un Jury
- Les porteurs de projets recevront leur dotation sur présentation d'un engagement comptable
- En l'absence de justificatif il sera demandé le remboursement de la somme versée

Les porteurs de projets ont 2 mois à partir de l'attribution de leur dotation – passage devant le Jury – pour transmettre les factures correspondant à leur dotation. Un délai supplémentaire de 1 mois peut être accordé sur demande justifiée.

Prix de la création d'entreprise innovante 10 000€ en juin 2018 :

- Les lauréats pourront bénéficier d'un espace mis à disposition gracieusement pour une durée de 1 an au sein de l'incubateur Le Garage.
- 10 000 € répartis entre les projets qui se concrétisent par une installation impérative, ainsi que par une activité attestée sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et sous réserve de créer au minimum 1 CDI. La

Communauté d'Agglomération pourra exiger tout document et effectuer toute vérification pour établir la réalité des conditions d'attribution. Toute dotation perçue en violation des règles relatives au concours fera l'objet d'un remboursement, sans préjudice d'éventuelles suites judiciaires.

Modalités de versement des Prix de la création d'entreprises innovantes :

- La dotation sera versée dès l'installation effective de(s) société(s) nouvellement(s) créée(s) sur le territoire de l'agglomération du Saint-quentinois sur présentation d'un Kbis et d'une domiciliation bancaire au nom de la société créée au plus tard le 31 Décembre 2018.
- Les dotations finales seront versées à partir du 31 août 2018 à chaque responsable d'équipe sur présentation d'un justificatif de domiciliation bancaire

Date limite de dépôts des candidatures :

Le Vendredi 20 Janvier 2018 auprès de la direction Développement économique
Communauté Agglomération du Saint-Quentinois :
Contact Comité de suivi :

Direction du Développement Economique
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois
Espace Cré@tis
6 avenue Archimède 02 100 Saint-Quentin
Tél : 03 23 06 93 00

Contact :
Luminita Kanho
Chargée de mission Robonumérique French Tech
06 49 22 19 68 – luminita.kanho@casq.fr